



Recommandation 2131 (2018)¹

Les contre-discours face au terrorisme

Assemblée parlementaire

1. Se référant à sa [Résolution 2221 \(2018\)](#) sur les contre-discours face au terrorisme, l'Assemblée parlementaire se félicite de l'adoption par le Comité des Ministres de la Recommandation CM/Rec(2018)6 sur les terroristes agissant seuls, ainsi que de l'élaboration actuelle d'une stratégie du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme pour la période 2018-2022.

2. À ce propos, l'Assemblée appelle le Comité des Ministres à demander au Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT) du Conseil de l'Europe:

2.1. de réaliser une étude approfondie sur l'expérience concrète acquise par les États membres dans l'élaboration de discours positifs alternatifs à l'extrémisme violent et sur leur impact, et d'examiner les processus de radicalisation et de déradicalisation;

2.2. d'élaborer, sur la base de cette étude, des lignes directrices sur la conception de discours et de messages destinés à contrer la propagande terroriste, en tenant compte de la nécessité de fonder ce discours sur des informations factuelles, comme le souligne la Recommandation CM/Rec(2018)6;

2.3. d'envisager d'étudier et de définir le «consensus par recoupement des points communs» de la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5) et des valeurs de l'islam, et, en particulier, de réfléchir à l'organisation, soit à Strasbourg, soit au sein d'un État membre, d'un séminaire visant à mettre en commun l'expérience acquise ou les meilleures pratiques appliquées dans ce domaine, et de veiller à ce que l'Assemblée soit dûment associée à ce processus;

2.4. d'envisager des propositions de réactualisation des campagnes de lutte contre le discours de haine qui reprennent les conclusions de ces études.

1. *Texte adopté par la Commission permanente*, agissant au nom de l'Assemblée, le 1^{er} juin 2018 (voir [Doc. 14531](#), rapport de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur: M. Liam Byrne; et [Doc. 14558](#), avis de la commission des questions politiques et de la démocratie, rapporteur: M. Jordi Xuclà).

